



Au 2 février 2022

L'APST37 changera de logiciel

14 décembre 2021



... pour mieux vous accompagner au quotidien ...



facilité d'utilisation



sécurisé



collaboratif

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

En 2022, votre déclaration d'effectif se fera directement sur un nouvel espace adhérent.

L'affectation des risques et les types de suivi de vos salariés seront désormais simplifiés.

Par la suite, vos salariés profiteront aussi de leur propre espace.



Cette transition s'effectuera sans compromis sur la protection de vos données de santé.

Nous avons choisi un logiciel certifié "Hébergeur de Données de Santé - ISO 27001" pour la sécurité de vos données et celle de vos salariés.

[Découvrez en vidéo](#)



Le 2 février 2022 : ouverture de votre portail adhérent

Vous recevrez un courriel vous invitant à procéder à la déclaration annuelle de votre effectif sur votre portail adhérent.

Ce nouveau portail vous donnera accès aux convocations, attestations de fin de visite, extraits de compte.



Pensez à bien supprimer le lien de votre ancien portail adhérent

Bien sincèrement,

APST37
Service de Prévention de Santé au Travail Interentreprises
2 avenue du Professeur Alexandre Minkowski
37170 Chambray-Lès-Tours
relationsadherents@apst37.fr